

Nombre de
membres en
exercice

25

Présents et
représentés

22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY

SEANCE du 6 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois
Le six du mois de octobre à huit heures

Le BUREAU du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le vingt neuf septembre deux mille vingt-trois, s'est réuni au SILA - Salle A. Janin en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date de mise
en ligne

10 OCT. 2023

Déposée en
Préfecture le

10 OCT. 2023

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Christian ANSELME, François ASTORG, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Ségolène GUICHARD, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Patrick LECONTE, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Catherine MERCIER-GUYON, Magali MUGNIER, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Jean-Louis TOÉ

Avaient donné procuration

Gilles FRANÇOIS à Christian ROPHILLE, Thomas MESZAROS à Ségolène GUICHARD

Etaient excusé(e)s

Pierre BRUYERE, Charlotte JULIEN, Aurélien MODURIER

Magali MUGNIER est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

AIDE FINANCIÈRE À HALPADES POUR 17 LOGEMENTS LOCATIFS AIDÉS À SAINT-JORIOZ - OPÉRATION "DOMAINE DES ROSELIÈRES"

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCBL-2018-066 du 21 décembre 2018 portant approbation des statuts du Grand Annecy et disposant que l'EPCI est compétent en matière d'équilibre social de l'Habitat ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D-2019-580 du 19 décembre 2019 adoptant le programme local de l'Habitat (PLH) et le dispositif de financement du logement aidé ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D-2020-277 du 16 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D-2020-354 du 24 septembre 2020 portant modification de la délibération n°D-2020-277 ;

Considérant la décision préfectorale du 23 août 2021 portant agrément de 17 logements locatifs aidés au bénéfice de la SA d'HLM Halpades ;

Route de l'ancienne gare à Saint-Jorioz, la S.A d'HLM Halpades construit 17 logements locatifs en maîtrise d'ouvrage directe (6 PLAI, 8 PLUS et 3 PLS) répartis en 4 T2, 9 T3 et 4 T4. Chacun bénéficiera d'une place de stationnement privative en sous-sol et d'une cave.

Conformément aux dispositions communautaires applicables à la date d'agrément de cette opération (23 août 2021),

LE BUREAU DECIDE :

d'accorder une aide financière de 98.923 € à la S.A d'HLM Halpades, correspondant à :

- 120 € par m² de surface utile pour les logements PLAI, soit 50.426 €
- 70 € par m² de surface utile pour les logements PLUS, soit 42.365 €
- 30 € par m² de surface utile pour les logements PLS, soit 6.132 €

Ces crédits, inscrits au chapitre 210 compte 2041412 du budget primitif 2023, seront versés au vu d'une demande écrite du maître d'ouvrage et de la présentation des justificatifs :

- pour 50 %, soit 49.462 € sur présentation de l'ordre de service attestant du démarrage des travaux,
- pour 50 %, soit 49.461 € à l'achèvement des travaux, sur présentation d'un justificatif officiel.

LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 22

Le Secrétaire de séance,



Magali MUGNIER

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,



Sébastien LENOIR.